

LA MAISON DE TOUS LES DANGERS

Organisation de l'atelier:

Sophie Vassaux
Répondante PIPAD'ES
(prévention des accidents
d'enfants), Ligues de la Santé
du canton de Vaud

1.2 —
PAROLES D'ENFANTS...
Page 102

1.3 —
LES PERSONNES
RESSOURCES
DE L'ATELIER
Page 103

1.4 —
CONTEXTE, ÉTAT DES
LIEUX ET CONSTATS
Page 103

1.5 —
PIPAD'ES OU QUE FAIT
L'ÉTAT EN MATIÈRE
DE PRÉVENTION
DES ACCIDENTS?
Page 105

1.6 —
LE DÉBAT
Page 106

1.7 —
PROPOSITIONS
ET RECOMMANDATIONS
DU GROUPE
Page 109

L'apprentissage des dangers à la maison est un long chemin pour l'enfant...
A chaque pièce ses risques, à chaque pièce ses précautions...
Les parents sont demandeurs d'informations sur les dangers, les risques et la prévention, malheureusement trop souvent après qu'un accident ait eu lieu et pour autant qu'il ne soit pas trop grave.



Les questions:

Comment donner une vision de l'état actuel et un inventaire de ce qui existe (stratégies de prévention, moyens à disposition, lacunes, etc.)?

Quelles propositions d'actions faire pour l'avenir?

Les normes architecturales sont-elles respectées, sont-elles suffisantes?

Comment vérifier la sécurisation de nos logements?

Y a-t-il des recommandations?

Que peut faire une gérance, un locataire si par ex. balcon pas aux normes?

Quelle marge de manœuvre, comme gérant, comme architecte?

Quels espaces de jeux autour de nos habitations?



1.2

PAROLES D'ENFANTS...

Tu penses qu'il y a beaucoup de dangers dans une maison?

- Oui, vers les escaliers
- Des fois tu prends la douche, tu marches et BANG!
Ou des fois y a pas d'eau et tu glisses
...
- Par exemple, on peut prendre un bain et après on peut s'endormir, et on peut mettre la tête sous l'eau et après on n'arrive plus, parce qu'en fait on est en train de dormir donc on ne peut pas réagir.
- Une fois j'étais dans la cuisine, eh puis y avait à manger et la casserole est tombée sur moi et ça m'a fait très mal.
- Quand j'étais petite, j'ai mis mes deux mains sur des plaques big chaudes et j'ai eu très mal.
- J'ai eu un accident parce qu'il y avait le fer à repasser allumé; mon frère me faisait des «guilis-guilis», j'ai reculé et je me suis tout brûlé, là.
- Quand quelqu'un ouvre le four pour prendre un plat chaud, il a un gant en silicone. Il y en a un qui court, il le bouscule et il est de nouveau mort et il va juste à côté de celui qui est mort dans le cimetière, et on met les deux photos.

1.3

LES PERSONNES RESSOURCES DE L'ATELIER

Experts, intervenants:

Gaël Cochand,
architecte, tribu'architecture à Lausanne

Christian Meylan
gérant d'immeubles et administrateur PPE,
Domicim Agence Immobilière Lausanne

Sophie Vassaux,
répondante PIPAD'ES, Ligues de la santé
du canton de Vaud

Modératrice:

Vlasta Mercier, cheffe de la division
«Promotion de la Santé et prévention»,
Service de la santé publique, DSAS

1.4

CONTEXTE, ÉTAT DES LIEUX

LIEUX DES ACCIDENTS

Plus de 60% des accidents d'enfants ont lieu à la maison ou dans les alentours proches (jardin,...). Avec les chambres (salon, chambres d'enfant, etc.) et la cuisine comme lieux de prédilection! Contrairement à l'idée que l'on s'en fait, la maison n'est pas un lieu sûr pour les jeunes enfants, au contraire!

TYPES D'ACCIDENTS
(DANS L'ORDRE D'INCIDENCE):

- La grande majorité des accidents sont des chutes (66%), de la table à langer, de la chaise haute, des escaliers, de la fenêtre.
- Puis viennent: les brûlures (8%) avec des casseroles de liquide chaud, le biberon, l'eau du bain.
- Suivent les intoxications (5%) avec des médicaments, des produits ménagers, des produits cosmétiques.
- Puis les ingestions de corps étrangers: petits objets, cacahouètes, piles, etc.
- Ensuite les morsures par des animaux domestiques et les piqûres.
- Enfin viennent les noyades.

On constate que les parents:

- ont de la peine à identifier et à estimer les risques de leur domicile en fonction de l'âge et du développement de l'enfant;
- méconnaissent les mesures simples et les réflexes qui permettent de réduire les risques (par exemple: installer des barrières de sécurité devant les escaliers, utiliser systématiquement les plaques arrières de la cuisinière, ne rien entreposer sous les fenêtres);
- souhaitent être mieux informés.

7.5

PIPAD'ES OU QUE FAIT L'ÉTAT
EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES
ACCIDENTS?

Le Programme intercantonal de Prévention des accidents d'enfants (PIPAD'ES) existe depuis 1993. Depuis 2006, il fait partie du «programme cantonal de promotion de la santé et prévention primaire enfants (0-6 ans) parents», avec cinq autres prestations qui sont:

- conseils en périnatalité;
- visites et consultations Infirmières de la Petite Enfance;
- accueils enfants-parents;
- accès des familles et des professionnels aux ressources;
- info aux parents sur le développement de leur enfant.

L'objectif de PIPAD'ES est de diminuer et de réduire la gravité des accidents domestiques chez les enfants de moins de 6 ans. PIPAD'ES proposent les mesures suivantes:

- informer les parents et les proches des risques et des moyens de les prévenir;
- diffuser l'information par le réseau de relais existants (pédiatres, infirmier-ère-s Petite Enfance, garderies, éducatrice-s de la petite enfance, etc.) qui diffusent déjà depuis longtemps des messages de prévention sur ce thème et jouent ainsi un rôle de facilitateur;
- éduquer des enfants: les sensibiliser aux dangers, les rendre prudents.

Les outils suivants sont à disposition:

- des aide-mémoires (format A4) qui recensent par âge les principaux risques en fonction du développement de l'enfant et donnent quelques conseils. Ils sont traduits en 11 langues (9000 distribués en 2008 sur demande);
- quatre visuels développés pour la campagne d'information en octobre-novembre 2007;
- des valisettes pédagogiques proposant des animations (aux 5-7 ans) pour sensibiliser les enfants aux dangers de la maison;

- une exposition «domestiquons les risques» exposée dans le cadre de la manifestation dans le hall des auditoriums du CHUV; quatre exemplaires en deux formats, en prêt;
- de la documentation, livres, brochures rapports, jeux, CD-roms, outils pédagogiques sont à disposition auprès de Bibliosanté;
- un site web www.pipades.ch, qui est régulièrement mis à jour. On peut notamment y télécharger l'aide-mémoire, la liste des documents à disposition sur les accidents domestiques, on y trouve aussi des jeux en ligne, beaucoup de liens sur d'autres sites, des articles spécialisés, etc;
 - site pour les professionnel-le-s et le public;
 - conseils pour les parents;
 - articles de la littérature spécialisée choisis, résumés et parfois commentés par le Prof. O. Reinberg.

1.6

LE DÉBAT

LES NORMES ARCHITECTURALES SONT-ELLES SUFFISANTES, SONT-ELLES RESPECTÉES?

Il existe beaucoup de normes (normes SIA, normes de la SUVA, etc.). Elles sont bien faites et régulièrement adaptées. Ces normes évoluent, elles sont appliquées aux constructions nouvelles ainsi qu'aux rénovations. Les normes n'étant pas rétroactives, les constructions anciennes ne sont souvent pas aux normes. Un exemple, la fenêtre basse avec garde-corps extérieur rajouté: la hauteur du garde-corps est suffisante pour protéger des chutes mais on peut grimper sur le bas de la fenêtre!

Ces normes donnent des indications de construction (par exemple en ce qui concerne les balustrades et les garde-corps, la hauteur, la taille des ouvertures, l'écart entre les barreaux, la charge maximum, etc.), mais elles prennent aussi en compte les facteurs de risques pour indiquer ce qui est déterminant dans la construction (ex: facteurs de risque de la norme SIA 358 garde-corps: mauvais comportement d'enfants sans surveillance, mauvais comportement de handicapés, cohue et panique).

Ces catégorisations font que l'application de la norme n'est pas forcément la même pour toutes les constructions.

Les normes sont respectées. Chaque construction nouvelle (ou rénovation) fait l'objet d'une vérification avant d'obtenir un permis d'habitation!

La sécurité est aussi parfois un choix politique. Par exemple, le canton de Genève, comme beaucoup de pays, suite à une série d'accidents, a décidé que tous les ascenseurs seraient munis d'une double porte (porte de cabine). Une modification législative a été nécessaire pour que les anciens ascenseurs soient également mis aux normes. Cela n'a pas été le cas dans le canton de Vaud où les nouveaux ascenseurs sont aux normes, mais où il existe encore de nombreux ascenseurs sans porte de cabine.

Les normes n'ayant pas force de loi - bien qu'elles soient très souvent prises comme référence, en cas de litige ou de manière générale comme outil dont la bonne application permet de construire «selon les règles de l'art» - elles ne sont pas contraignantes. Si elles sont généralement appliquées dans toutes les constructions publiques, il n'en n'est pas forcément de même dans le privé où les propriétaires (ou maîtres d'ouvrage) sont relativement libres dans leurs choix et peuvent prendre quelques licences. Il est très important de bien définir le cahier des charges lors d'une construction/rénovation qui doit être détaillé et discuté par toutes les parties et, surtout, prendre en compte le type d'utilisateurs.

Pour les constructions anciennes, s'il y a un danger avéré, la personne qui le constate doit prendre contact avec la gérance ou le propriétaire. En principe, chaque commune a un délégué de la sécurité du BPA pour intervenir auprès d'un locataire ou propriétaire en cas de doute.

Malgré le respect des normes et le fait que toutes les précautions soient prises, les accidents peuvent survenir. Il y a un équilibre à trouver entre moyens physiques de prévention et comportement individuel (objets devant les barrières, etc.), notamment du fait que certaines de ces mesures physiques peuvent engendrer des investissements très coûteux. D'où l'importance de l'éducation au danger!

Jusqu'où va-t-on avec des mesures «physiques» et jusqu'où peut-on agir avec des comportements?

COMMENT RENDRE LES LOGEMENTS PLUS SÛRS? COMMENT CONTRÔLER LA SÉCURITÉ DES LOGEMENTS?

Il incombe aux propriétaires ou aux gérants mandataires de contrôler régulièrement et d'entretenir les locaux communs et les extérieurs (barrières, façades, marches d'escaliers, etc.). Par contre les appartements sont des lieux privés: c'est donc aux locataires de veiller à la sécurisation de leur logement. Le locataire n'a pas une marge de manœuvre illimitée pour sécuriser

En termes de prévention, la responsabilité n'incombe pas qu'aux professionnels, elle devrait être communautaire.

son logement (ex: grillage devant balcon, etc.). Il s'agit souvent de discuter avec la gérance pour trouver un terrain d'entente. Les logements sont contrôlés à chaque changement de locataires. Pour l'installation de moyens de sécurisation privés, les gérances sont en général souples, à condition que l'installation soit temporaire et qu'elle respecte les règlements de propriétés par étages et les «Règles et usages locatifs» du canton de Vaud. Les infirmier-ère-s Petite Enfance ont l'opportunité, lors de leur visite à domicile, de vérifier la sécurité du logement. Elles profitent de la visite pour parler de prévention et des dangers visibles (objet sous fenêtre, canapé devant barrière, etc.). Cependant elles sont confrontées, à l'instar d'autres professionnel-le-s, comme les pédiatres, à la difficulté de transmettre les messages de sécurité sans heurter ni juger! (exemples du youpala, du collier d'ambre). La difficulté est aussi liée à la barrière des langues, de la culture et de l'argent! Parfois certaines familles paupérisées n'ont pas les moyens d'installer des barrières de sécurité ou d'autres dispositifs.

En termes de prévention, la responsabilité n'incombe pas qu'aux professionnels, elle devrait être communautaire. Actuellement on n'ose plus faire des remarques et on a l'impression que les individus se désresponsabilisent. Les parents ont souvent plus d'exigences en matière de sécurité envers les accueillantes de jour ou les garderies qu'envers eux-mêmes! Mais de façon contradictoire, les parents sont aussi plus soucieux, affichant une sorte de sur-protectionnisme, lié souvent à des faits divers médiatisés. Les parents sont demandeurs d'informations sur les dangers, les risques et la prévention, malheureusement trop souvent après qu'un accident a eu lieu et pour autant qu'il ne soit pas trop grave.

QUELS ESPACES EXTÉRIEURS AUTOUR DE NOS HABITATIONS?

Les espaces autour des habitations sont souvent mal définis, sans usage particulier, par conséquent souvent inutilisés ou mal utilisés. On remarque que la qualité des espaces prime sur la multiplication de ceux-ci. Pour qu'un espace soit utilisé, il doit être défini et permettre un usage déterminé. En même temps, un espace défini peut avoir plusieurs usages. Les limites claires d'un espace le rendent plus sûr.

Une place de jeux est obligatoire lors de la construction d'un immeuble: sa taille est calculée selon un pourcentage rapporté aux mètres carrés de planchers habitables.

Il faudrait réfléchir à la question des espaces de jeux de manière globale, en pensant au quartier et à la place de l'enfant dans le quartier. La question est: comment bien utiliser les espaces extérieurs? On veut de l'espace, de la liberté, mais on se rend compte qu'il est utile d'avoir des limites claires et d'éviter les usages trop exclusifs. Il faut que les habitants puissent s'ap-

proprier l'espace, donc une certaine marge de manœuvre est nécessaire pour les personnes en charge des projets (architectes, maître d'ouvrage, ingénieurs, etc.), mais aussi pour les habitants! Attention donc à ne pas trop spécialiser les espaces (espace de jeu, espace de vieux, etc.), ce qui favorise une forme de ségrégation spatiale et sociale.

Un exemple autour des habitations: les zones modérées à 20 ou 30km/h vont vers une définition de l'espace moins restrictive, plus souple, qui nécessite d'agir sur des comportements: on fait attention à l'autre: voiture, piéton, cycliste.

Une idée est d'utiliser les cours d'école comme terrains de jeux ou comme lieux de rencontre, durant les heures «mortes» en dehors des heures et des périodes scolaires. On gagnerait à ne pas spécialiser davantage ces espaces, en rajoutant par exemple des barrières autour des cours d'école.

1.7

PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE

- Développer une check-list pour aider les parents et les professionnel-le-s allant à domicile («accueillantes» et les infirmier-ère-s Petite Enfance) à vérifier la sécurité de l'appartement et de ses alentours directs (jardins, en particulier).
- Renforcer l'effectif des professionnel-le-s qui vont faire des visites à domicile pour renforcer le travail d'évaluation de l'habitation et de formation des familles aux risques d'accidents domestiques.
- Former les spécialistes de la petite enfance qui vont à domicile à l'observation fine des structures d'habitation, et les mandater pour informer sur la dangerosité de certains dispositifs ou de leur bon emploi.
- Donner (par le biais de brochures, par exemple) des informations spécifiques pour les grands-parents qui gardent les enfants (les temps ont changé, les risques aussi).

- Multiplier les vecteurs des messages préventifs (maisons de quartiers, pédiatres, infirmier-ère-s Petite Enfance, crèches, groupes de parole) mais aussi les moments de transmission des informations (maternité, visite chez le pédiatre, visite d'une infirmier-ère Petite Enfance, écoles...).
- Se mettre à la taille de l'enfant pour comprendre son environnement et les dangers: créer un dessin animé ou un film qui montre la perspective d'un enfant dans un appartement à diffuser par différents canaux (TV, internet, CD-rom à l'usage des professionnels, etc.).
- Bénéficier de statistiques épidémiologiques.
- Développer la recherche pour cibler les actions de prévention.
- Créer un label de sécurité, sorte d'étiquette du danger pour objets destinés aux enfants (ex: youpala - label rouge).
- Imposer dans le canton de Vaud des normes en matière d'ascenseurs.
- PIPAD'ES devrait mettre en œuvre ou participer à la mise en place des actions de prévention issues de ces journées.

